

République Française



Ville de Draguignan

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le 13 juillet 2021

ID : 083-218300507-20210708-2021_105-DE



N° 2021-105

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	40

**CONVENTION DE PASSAGE ENTRE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN, L'OFFICE
NATIONAL DES FORÊTS ET LA SOCIÉTÉ TOWERCAST**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 8 juillet 2021

L'An deux mille vingt et un, le 8 juillet à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET à DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI à BRUNO SCRIVO, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENT :

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : 13 JUL. 2021

RAPPORTEUR : DANIELLE ADOUX COPIN

Vu le décret du 11 octobre 1951 classant les forêts de toutes les communes du département, du Var comme particulièrement exposées aux incendies ;

Vu la loi n°91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du Code des communes ;

Vu le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies, approuvé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2008 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2018 modifié par l'arrêté du 10 juillet 2020

Considérant la nécessité d'accéder au site du Malmont, depuis la voie publique pour effectuer des opérations de maintenance pour la société Towercast qui gère des antennes émettrices de radio sises sur la parcelle cadastrale privée A6,

Considérant l'attestation de la SC DUO donnant statut d'ayant-droit à la société Towercast en date du 10 mars 2021 pour accéder à leurs installations techniques ;

Considérant la convention tripartite signée par la commune de Draguignan, l'Office National des Forêts et la société Towercast portant autorisation de passage sur le chemin forestier dit du "Grelon"

Considérant la liste des véhicules identifiés fournie par la société Towercast ;

Considérant l'avis favorable de l'Office National des Forêts gestionnaire de la forêt communale de Draguignan, qui concerne les modalités d'entretien, de travaux et de responsabilités inscrites dans ladite convention ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve la signature de la convention de passage sur le chemin forestier dit du "Grelon" des agents de la société Towercast pour permettre l'entretien de leurs antennes émettrices de radio situées sur la parcelle privée A6, sans contrepartie financière.

Fait à Draguignan, le 8 juillet 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur